

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2011**

Le Conseil municipal de DOMAZAN s'est réuni le jeudi 21 avril 2011, à 20h30, en séance publique à la Maison du Terroir, sous la présidence de M. Francis FABRE, Maire.

Mmes C.DERIAN et S.ISSARTIER, MM. J.L.MEGER, Ph MEGER, G.REYNAUD et Y.SCHMITT étaient absents.

Mme M.MULET, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

Le Conseil a adopté le procès-verbal de la précédente réunion tenue le 25 mars et pris connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis cette date.

### **COMPTE ADMINISTRATIF**

Mme E.AGUILERA présente le Compte administratif de l'exercice 2010 qui fait apparaître :

- un excédent de 395 792.20€ en section de fonctionnement
- un déficit de 368 059.27€ (restes à réaliser inclus) en section d'investissement.

Elle propose l'affectation de 368 059.27€ à la section d'investissement du budget primitif 2011 et le report de 27 732.93€ en section de fonctionnement.

Le Conseil approuve cette proposition. Le Maire n'a pas participé aux débats.

### **COMPTE DE GESTION**

Le Conseil approuve le Compte de Gestion du receveur-percepteur qui reprend les éléments figurant au compte administratif 2010 et lui donne quitus de sa gestion.

### **BUDGET PRIMITIF**

Le Maire présente le projet de budget 2011 équilibré à :

- 1 098 374€ en section de fonctionnement
- 2 148 165€ en section d'investissement.

Aucune augmentation des taxes n'est décidée.

Le prélèvement sur la section de fonctionnement pour l'autofinancement des dépenses d'investissement est prévu à hauteur de 317 121€ soit 29% de la section.

### **ASSAINISSEMENT**

Le Compte administratif 2010 est approuvé. Il dégage un résultat positif de 48 613.38€ en fonctionnement qui est réaffecté au budget 2011.

Le Conseil approuve également le Compte de Gestion du receveur-percepteur qui reprend les éléments figurant au compte administratif 2010.

Il vote le budget 2011 équilibré à :

- 78 303€ en section d'exploitation
- 56 033€ en section d'investissement.

La redevance est maintenue à son niveau antérieur.

### **COLLÈGE D'ARAMON**

Le Conseil municipal revoit la représentation de la commune auprès du Syndicat du Collège d'Aramon :

- titulaire : Philippe MEGER
- suppléant : Louis DONNET

## **ÉCOLE**

Le Maire informe le Conseil des grandes lignes de la réunion du Conseil d'École :

- la grande section de maternelle (cycle très chargé) sera conduite avec les CP et CE1 (cycle peu chargé) ; cela nécessitera toutefois la mise à disposition par la commune, au moins à temps partiel, d'une A.T.S.E.M.
- le service de cantine sera dédoublé.

## **CASERNE DES POMPIERS**

À la demande du SDIS, le Conseil confirme l'engagement financier qu'il avait pris concernant la construction de la future caserne des Angles.

Il est toutefois souhaité que soit précisée la notion de « zone de premier appel ».

## **APEX**

Le Conseil donne son accord au devis présenté par la société APEX pour l'entretien sanitaire des platanes (217€HT par application).

## **BOULANGERIE**

Suite à un différend avec le propriétaire et un jugement d'expulsion, la boulangerie va fermer ses portes. Le Conseil regrette cette situation mais fait le constat de son incapacité à proposer une solution alternative en termes de local.

Un dépôt de pain quotidien est envisagé au bar.

## **INTERCOMMUNALITÉ**

Le Maire informe le Conseil des derniers développements relatifs au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le principe d'une étude comparative des diverses hypothèses qui concernent la commune reste d'actualité.